

DEL 04.04.2014-029 : Composition de la commission d'appel d'offres

La commission d'appel d'offres (CAO) est un organe de la commande publique qui a vocation à se réunir pour les marchés formalisés. En fourniture et en services, le seuil est au 1^{er} janvier 2014 de 207 000 € HT et de 5 186 000 €HT pour les marchés de travaux.

La CAO peut être à caractère permanent ou spécifique pour un marché. Il est proposé de créer une CAO permanente même si elle n'aura pas vocation à se réunir souvent au cours du mandat.

Selon l'article 22 du code des marchés publics, dans une commune de la taille de Bannalec est composée du maire qui la préside et de cinq membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste (et non à la plus forte moyenne). Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal.

Après dépouillement du vote, les personnes dont les noms suivent ont été désignées membres de la Commission d'appel d'offres :

Titulaires :

- Roger Carnot
- Marie-José Toullec
- Jérôme Lemaire
- Gérard Viale
- Michel Le Goff

Suppléants :

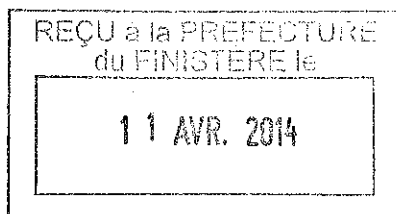
- Guy Doeuff
- Denise Decherf
- Sylvain Dubreuil
- Stéphane Poupon
- Marie-France Le Coz

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,

Yves ANDRE.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2014

L'An deux mil quatorze, le quatre avril, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été donnée le vingt-neuf mars deux mil quatorze, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, Mme Marie-France LE COZ, M. Guy LE SERGENT, Mme Nicole RIOUAT, M. Christophe LE ROUX, Mme Josiane ANDRÉ, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Pascale LE BOURHIS, M. Jérôme LEMAIRE, M. Gérard VIALE, M. Guy DOEUFF, M. Alain LE BRUN, Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, Mme Patricia DELAUAUD, Mme Marie-Josée TOULLEC, Mme Marie-Laure FALCHIER, M. Roger CARNOT, , Mme Eva COX, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Stéphane LE GUERER, Mme Christelle BESSAGUET, M. Arnaud TÈRON, M. Stéphane LE PADAN, Mme Laurence ANSQUER, M. Michel LE GOFF, Mme Denise DECHERF, M. Stéphane POUPON.

Etaient absents :

M. Marcel JAMBOU, excusé, qui a donné procuration à Monsieur Yves ANDRÉ, (arrivé en cours de séance),
Mme Martine PRIMA excusée, qui a donné procuration à Mme Marie-Josée TOULLEC,
M. Stéphane LE PADAN, excusé, qui a donné procuration à Monsieur Jérôme LEMAIRE.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRÉ, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Sylvain DUBREUIL, Conseiller Municipal, pour secrétaire.